

Sécurité : De nombreux habitants du secteur s'opposent à la mise en place d'une antenne. La mairie demande à l'opérateur de téléphonie de revoir son installation

Cinq cents signatures contre les antennes relais de La Lauve

Le mouvement de protestation qui avait germé en septembre contre l'implantation de trois antennes relais a fait tache d'huile au quartier de La Lauve (voir notre édition du 1er octobre). En quelques semaines, le collectif créé à l'initiative de propriétaires de la rue des Mouettes et qui rassemble aujourd'hui d'autres riverains du Clos des vignes et de la résidence du Peyron, a recueilli plus de 500 signatures. Dans leur pétition, ils demandent au député-maire Georges Ginesta de pouvoir bénéficier du « principe de précaution » qui s'impose aux yeux d'un nombre croissant de scientifiques et qui, un peu partout, commence à faire plier les opérateurs de téléphonie mobile...



Le collectif de la rue des Mouettes a fait tache d'huile : sa pétition aujourd'hui recueilli plus de 500 signatures. Photo Philippe Arnassan

En l'occurrence, les riverains ne manquent pas d'arguments pour contrecarrer la demande de travaux accordée le 8 juillet par la mairie et affichée le 12 août, pour une installation à réaliser dans les deux ans.

Des relais UMTS à forte puissance

Bouygues Télécom prévoit de mettre en service sur le toit terrasse des HLM de La Lauve trois antennes GSM de 900 MHz doublées de trois autres en UMTS pour la télévision sur le téléphone portable. Et là, on ne « rigole » plus puisque ces antennes relais sont, selon les représentants du collectif Annie Aubrun et Jacques Lebrun, en fréquence 2 200 MHz: «Cela veut dire qu'on va nous mettre devant le nez 3 antennes de 20 W de puissance à 2 200 MHz sans compter les faisceaux des Répéteurs Hertzien», totalise Annie Aubrun dont la maison surplombe le toit des HLM. (Ndlr : rectifications des fréquences et des puissances)

Trois écoles à 100 mètres à vol d'oiseau

« C'est totalement déraisonnable dans un quartier à très forte densité de population et avec des habitations au-dessus des antennes entre le quartier des Mouettes, le Petit Défend et Le Richelieu. Enfin ces antennes seront à 100 mètres à vol d'oiseau de trois écoles, la maternelle La Lauve, la maternelle JeanMoulin et le primaire Monge-Rostan. »

En remarquant qu'une fois de plus, l'opérateur a choisi un HLM (s'agissant de locataires, il n'y a pas d'autorisation à demander aux occupants de l'immeuble), le collectif vient donc d'adresser au député-maire quinze recours gracieux et la suite de la pétition, dont une première partie lui avait déjà été transmise le 15 septembre.

Une autre implantation proposée à l'opérateur

« Je n'avais pas attendu pour me saisir du dossier, réagit Georges Ginesta. Il faut savoir que le maire n'a pas l'autorité de refuser une autorisation de travaux dès lors qu'ils sont situés sur une propriété privée, ce qui est le cas aux HLM de La Lauve, et que le dossier est légal.

Nous sommes néanmoins intervenus auprès de l'opérateur pour lui demander de stopper les travaux et d'étudier la possibilité de s'implanter plus en arrière, en sommet de colline. Là ce serait sur un terrain public, et la ville engagera sa responsabilité. On est conscients, conclut le député-maire, qu'il faut couvrir tout le réseau mais il faut aussi que les antennes soient le plus éloignées possible des habitations car, en dehors des risques éventuels sur la santé, elles créent une psychose qui est néfaste. »

Pour l'heure, la mairie attend une réponse de l'opérateur.

Emeric Charpentier

BioInitiative aller à l'essentiel

> [0,6V/m, pourquoi :](#)



- [cliquer](#) -